

École du Château



Avenue Leray 33 7500 Tournai
Tel 069 84 24 55 Fax 069 84 62 18
ecole.chateau@tournai.be



L'école du Château : une ouverture vers le sport et la culture

Située sur les boulevards de Tournai, notre école se situe dans un cadre verdoyant où il fait bon vivre. L'école fondamentale du Château est une école communale dynamique et assure à votre enfant un développement harmonieux, lui permettant de trouver une place active dans notre société. Elle privilégie les contacts avec la famille et le monde extérieur.

L'école est un lieu d'accueil qui offre les fondements à votre enfant vers une évolution positive en tant que citoyens de demain, réfléchis et acteur de notre société.

Non seulement, nous travaillons sur les fondations de l'être humain qu'il va devenir, mais nous lui offrons aussi la possibilité d'évoluer dans le sport et la culture. En effet, dès la troisième primaire, nous retrouvons deux sections : **sportive** avec 4 heures de sport en plus par semaine et **culturelle** avec des activités lui permettant d'accentuer les connaissances artistiques, culturelles et numériques. Ces sections s'inscrivent dans la continuité du code de l'enseignement : *Susciter le goût de la Culture et de la créativité et favoriser la participation à des activités culturelles et sportives (art.8).*

Etant dans l'ère de l'informatique et du numérique, nous travaillons aussi bien "à l'ancienne" sur les tableaux noirs que sur des Smart TV. En effet, nous désirons offrir la possibilité aux enfants de découvrir le monde numérique en les accompagnants vers une utilisation saine. Nous utilisons ces technologies pour rendre plus accessibles nos apprentissages afin de les rendre acteurs de leurs savoirs et savoir-faire.

Nous avons l'avantage d'avoir un grand bâtiment, ce qui nous permet de travailler par petits groupes. En effet, nous avons 3 cours de récréation (une pour les maternelles, une pour les P1 et P2 et une troisième pour les P3 à P6). Chaque cycle du primaire travaille dans un "sas" avec un espace d'échange. Nous avons aussi une grande salle de sport. Tous ces aménagements permettent d'avoir un climat familial et individualisé.

Enfin, nous avons la possibilité d'accueillir les enfants à mobilité réduite, car nous disposons d'une rampe d'accès du côté primaire et maternel ainsi que d'un ascenseur pour accéder aux différentes classes.

Notre projet d'établissement : 4 grands piliers

1. La nature

Dès la première maternelle, les enfants auront l'occasion de travailler le volet nature à l'aide d'activités pédagogiques précises comme l'école du dehors, des activités avec un apiculteur, des plantations dans le petit jardin... A ce volet, s'attachent les notions environnementales (tri des déchets, respect de la nature, encouragement à des impacts positifs pour la planète...).

2. La circomotricité

Nous travaillons depuis de nombreuses années avec Mômes Circus en vue de développer la psychomotricité fine de nos élèves, de travailler la confiance en soi ainsi que la compréhension du fonctionnement de notre corps par divers ateliers (donnés par des agents experts dans ce domaine).

3. La culture

A partir de la troisième primaire, les parents et enfants doivent faire le choix d'une section (soit culturelle soit sportive). A travers la section culturelle, les enfants pourront s'ouvrir à d'autres pensées, à d'autres connaissances par le biais du théâtre, du cinéma, de l'art plastique, de la robotique, de la réflexion et de l'analyse de nos actes en tant que citoyens de demain (déchets alimentaires par exemple) ... Par ces nouvelles connaissances, nous offrons le regard critique et une conception plus large de l'analyse de l'art au sens large.

4. Le sport

Dans cette deuxième section, nous allons retrouver 4 heures de plus par semaine de sport. Les enfants auront donc les 28 périodes de cours traditionnelles additionnées à ces 4 heures de sport par semaine. Les élèves s'initient à deux sports collectifs et deux sports individuels qui peuvent varier en fonction des clubs avec lesquels nous travaillons. Par ces initiations, nous ouvrons un nouveau regard vers des sports, par moment, moins connus, ainsi que sur des valeurs importantes dans le sport comme le fair-play, l'acceptation de tous dans le jeu ou à l'extérieur...

Nos lignes conductrices pour une évolution positive de votre enfant

1. L'autonomie

A travers différentes actions, nous veillons à faire évoluer votre enfant pour le rendre autonome. Nous pouvons souligner, par exemple, le système des repas. En effet, votre enfant, qu'il soit aux tartines ou au complet, pourra gérer son repas sous la surveillance des enseignants mais aussi trier et ranger sa table après avoir fini de manger. Nous retrouvons aussi la gestion des jeux sur la cour de récréation, les charges demandées comme transmettre un document à une autre classe, à la direction... ou le rangement des affaires, le nettoyage du tableau... Toutes ces actions permettent à votre enfant d'évoluer et d'arriver à une certaine notion d'autonomie selon son âge.

2. Le bien-être

Nous travaillons sur la discussion. En effet, en vue d'aider les enfants à apprendre à gérer des conflits ou des divergences, nous partons toujours sur l'échange pour comprendre l'autre et trouver des solutions via un travail positif.

Nous mettons aussi tout en œuvre pour que les enfants se sentent bien dans leur groupe classe et dans leur établissement. Notre équipe est formée à la gestion positive pour construire le citoyen de demain et dans l'acceptation de tous.

L'école met en œuvre des stratégies favorisant l'ouverture pluriculturelle et l'apprentissage de la citoyenneté en privilégiant les notions de coopération, d'autonomie, de responsabilité et de respect de l'autre.

3. Le numérique

Les enfants arrivent dans un monde où le numérique a une place assez conséquente. De ce fait, nous le travaillons pour construire avec eux une utilisation optimale. Pour que le numérique reste un outil positif, nous travaillons sur des Smart Tv de dernières générations, sur des ordinateurs, tout en montrant les facilités qu'ils nous offrent mais aussi les dangers. De ce fait, nous travaillons avec les « Cyberhéros » pour que l'enfant puisse avoir un regard pertinent et critique sur l'outil. Nous les sensibilisons aussi aux dangers d'internet tout en leur fournissant des astuces pour mieux utiliser le WEB. De plus, nous continuons bien évidemment à travailler sur des formats plus traditionnels. L'outil numérique doit rester un support et une aide à l'évolution de l'enfant.

4. Les adaptations pour tous

Notre équipe se forme sur de nombreux troubles d'apprentissages depuis plusieurs années. De plus, nous travaillons en étroite collaboration entre nous (dont certains enseignants sont des référents sur les adaptations) et avec les logopèdes de notre établissement. Nous offrons déjà de base un certain nombre d'adaptations pour tous (que l'enfant soit reconnu « dys » ou non) tel que le casque, l'isoloir, l'élastique pour les pieds...

Par notre travail, nous cherchons à universaliser notre enseignement pour que chaque enfant puisse être soutenu dans ses apprentissages sans pour autant étiqueter une différence sur l'enfant. Chacun doit gagner à évoluer sans se sentir handicapé par son fonctionnement interne.

5. Une évolution fluide

Sous le même principe que le fleuve part de la source et va vers la mer, notre équipe prend votre enfant là où il se situe dans sa maturité, ses connaissances pour le faire évoluer d'année en année vers le secondaire.

Pour y arriver, nous :

- échangeons souvent en réunion ;
- mettons des adaptations en place ;
- faisons du renforcement ;
- nous basons sur l'évolution de votre enfant par des évaluations formatives ;
- collaborons avec les parents
- échangeons avec le PMS, les logopèdes...

6. Le travail scolaire

En vue de rendre l'école la plus attractive possible pour vos enfants et permettre une meilleure assimilation des savoirs, savoir-faire et compétences, nous privilégions des activités riches de sens à partir d'activités de découverte, de production et de création. Nous cherchons à mettre en lien la théorie et la pratique en vue de construire les grands concepts que votre enfant doit apprendre.

Un bon travail doit être en équilibre entre la recherche individuelle et collective. En effet, chaque enfant a besoin des autres pour mieux construire les concepts (il y a plus d'idées dans deux têtes que dans une). Toutefois, un temps d'assimilation est nécessaire de manière individuelle pour encre toutes ces informations.

Enfin, nous cherchons à créer l'envie d'un travail bien fait ainsi que le consentement à réaliser des efforts pour atteindre un but précis. Il va de soi, que sans motivation au travail, rien n'est possible. En partant de ce concept, il nous semble extrêmement important que chaque enfant intègre la valeur du travail ainsi que la volonté à le réaliser.

Organisation générale de notre école

1. Introduction

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant dans notre établissement.

Nous désirons une étroite collaboration entre la famille et l'école, celle-ci contribue à la réussite scolaire.

Assurer la qualité des études et l'instruction de votre enfant suppose que des conventions soient établies et respectées. Dès lors, nous vous prions de prendre connaissance du contenu des dispositions régissant l'organisation de notre école.

2. Inscription

Par l'inscription dans un établissement communal, l'élève et ses parents acceptent :

- le projet éducatif (commun à toutes les écoles communales),
- le projet pédagogique (commun à toutes les écoles communales),
- le projet d'établissement,
- le règlement des études,
- le règlement d'ordre intérieur (commun à toutes les écoles communales).

3. Classes de dépaysement

- En 3e maternelle : deux jours sans nuitée à Pairi Daiza
- En 1er et 2e primaire : Classes vertes (une année sur deux)
- En 3e et 4e primaire : Classes vertes (une année sur deux)
- En 5e primaire : Classes de neige

4. Horaire

	Section maternelle	Section primaire (P1/2 et culturelle)	Section primaire sportive
Accueil	8h25 à 8h40	8h25 à 8h40	7h55 à 8h00
Cours du matin	8h40 à 11h50	8h40 à 11h50	8h00 à 12h20
Pause pour le repas	11h50 à 13h00	11h50 à 13h00	12h20 à 13h20
Cours de l'après-midi	13h00 à 15h50	13h00 à 15h50	13h20 à 15h50
Fin des cours	15h50	15h50	15h50
Fin des cours le mercredi	11h50	11h50	11h50

5. Garderies et mesure de sécurité

Les portes sont ouvertes de 7h00 à 8h40 et de 15h50 à 18h00.

Pendant les heures de cours, les visiteurs pénètrent dans l'enceinte du bâtiment par l'entrée principale (avenue Leray) et se présentent **obligatoirement** au bureau de la direction ou au secrétariat.

6. Entretiens avec la direction et les membres de l'équipe pédagogique

La direction reçoit les parents uniquement sur rendez-vous.

Les enseignants sont disponibles pour répondre aux demandes des parents pendant les deux réunions prévues à cet effet, ainsi qu'en journée de 8h25 à 8h40 et de 15h50 à 16h00.

Les parents ne sont pas autorisés à se présenter sur les cours de récréation ni à se rendre dans les classes sans autorisation préalable.

7. Modalités de sortie de l'entité scolaire

La fin des activités pédagogiques est signalée par la sonnerie de 15h50.

En section maternelle, les parents reprennent leur enfant en garderie (hall maternel).

En section primaire, les parents patientent devant les grilles de la cour. Les enseignants les accueilleront lorsque les enfants seront rangés face à leur titulaire.

Si votre enfant doit repartir seul, nous exigeons une autorisation écrite et signée des parents.

8. Comptabilité

Celle-ci s'effectue tous les deux mois. Une information précise relative aux sommes dues sera remise aux parents et le solde sera à payer sur le compte **BE97 1262 0540 5149** en précisant comme objet : Nom, prénom, classe de l'enfant + facture.

Les paiements s'effectuent aux dates établies. Les dérogations sont à obtenir auprès de la direction.

Le Pouvoir Organisateur exige une inscription anticipée aux repas. Les annulations pour cause de maladie ou d'absence ne seront prises en considération que si elles sont effectuées **avant 9h00.**

L'organisation régulière d'activités culturelles et la participation à des manifestations sportives s'inscrivent dans le Projet d'établissement et sont donc obligatoires.

Tarif

Repas chaud grand primaire : 3,80€

Repas chaud petit primaire : 3,70€

Repas chaud maternelle : 3,50€

Piscine : 1,50€

Déplacements en bus : section primaire 10€/an, maternelle 6€/an.

La facturation des repas et du forfait pour les déplacements en bus est gérée par la Ville de Tournai : joannie.viseur@tournai.be

9. Absences d'un enfant sous obligation scolaire

L'école est obligatoire à partir de 5 ans. De ce fait, le cadre légal précise que chaque parent ou tuteur doit justifier toutes les absences (même un retard). Vous devez prévenir l'école par téléphone ou par mail au plus tôt. Puis vous devez fournir un justificatif (un certificat médical ou un mot). Attention que toutes les absences injustifiées seront communiquées à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire de la Fédération.

10. Références au Code de l'enseignement

Nous avons choisi certains points du code de l'enseignement pour vous présenter l'école. Toutefois, la liste et le travail que nous réalisons tous les jours pour vos enfants ne sont pas reflétés par ces quelques articles.

« Les savoirs, les savoir-faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clés de compréhension et d'actions sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens.

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école. A cet effet, la Communauté française, les pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives veillent à ce que l'école : [...]

9° suscite le goût de la culture, la sensibilité et l'expression artistiques, et favorise la participation à des activités culturelles et artistiques par une collaboration avec les acteurs concernés ; »

Nous vous rappelons que l'école du Château, grâce à ses nombreux partenaires, organise de nombreux ateliers pour tous les âges et tous les goûts:

- Mômes Circus (à partir de 2ans1/2)
- Arts plastiques (à partir de 6ans)

11. Choix de la seconde langue

Votre enfant pourra choisir dès la troisième primaire entre les cours d'anglais et de néerlandais. Lorsque le choix sera effectué, il ne pourra plus être modifié au cours de l'entièreté de son cursus primaire.

Règlement des études

1. Procédures d'évaluation :

- Evaluation formative : évaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage. Elle a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève et elle se fonde en partie sur l'auto-évaluation.
- Epreuves à caractère sommatif : épreuves, situées à la fin d'une séquence d'apprentissage, visant à établir le bilan des acquis des élèves.
- Evaluation certificative : évaluation qui débouche soit sur l'obtention d'un certificat, soit sur une autorisation de passage de classe ou d'accès à un nouveau degré.
- Si des examens sont organisés, la période à y consacrer ne peut excéder 10 jours.

2. Bulletins :

Votre enfant recevra trois bulletins durant l'année scolaire, plus un dernier suite à la période d'examens. Ceux-ci vous :

- Communiquent les résultats obtenus par votre enfant
- Transmettent les comportements sociaux et attitudes face au travail
- Communiquent les messages de l'école aux parents

3. Conseils de classe :

En P1, 2, 3, 4, 5, le Conseil de classe décide de l'orientation de la scolarité de chaque élève.

A l'issue de la 6^{ème} année primaire, l'évaluation certificative, organisée par la Communauté française, détermine l'orientation de la scolarité de chaque élève.

Le Conseil de classe est présidé par le chef d'établissement et comprend tous les membres du personnel enseignant en charge de l'élève, y compris les maîtres spéciaux.

4. Travaux à domicile

« Article 2.5.1-1. - Les travaux à domicile sont adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. Si la consultation de documents de référence est nécessaire, l'école s'assure que chaque élève pourra y avoir accès, notamment dans le cadre des bibliothèques publiques et des outils informatiques de l'école ou mis gratuitement à leur disposition.

A l'exclusion de l'enseignement maternel et des deux premières années de l'enseignement primaire, des travaux à domicile peuvent être prévus pendant le tronc commun.

Durant les deux premières années primaires, ne sont pas considérées comme travaux à domicile des activités par lesquelles il est demandé à l'élève de lire ou de présenter oralement ou graphiquement à sa famille ou à son entourage ce qui a été réalisé pendant le temps scolaire quel que soit le domaine dans lequel s'inscrivent ces activités. » [...]

« De la troisième année primaire à la troisième année secondaire, tout pouvoir organisateur veille à ce que chaque école, dans le respect des responsabilités pédagogiques de chaque enseignant ou de chaque équipe éducative :

1° conçoive les travaux à domicile en lien avec des apprentissages qui ont été réalisés ou qui seront réalisés durant les périodes de cours. En aucun cas, le travail à domicile ne peut porter sur l'acquisition de prérequis indispensables à l'entrée dans les apprentissages organisés dans les périodes de cours ;

2° prenne en compte le niveau de maîtrise et le rythme de chaque élève dans la définition du contenu des travaux à domicile, qui par voie de conséquence peut être individualisé ; limite la durée des travaux à domicile à environ 20 minutes par jour durant les troisième et quatrième années primaires et à environ 30 minutes par jour durant les cinquième et sixième années primaires ;

3° procède rapidement, pour chacun des travaux à domicile, à une évaluation à caractère exclusivement formatif ;

4° accorde à l'élève un délai raisonnable pour la réalisation des travaux à domicile de telle sorte que ceux-ci servent à l'apprentissage de la gestion du temps et de l'autonomie. »